

*Brevets—Loi*

Dans une petite province comme la Nouvelle-Écosse, les citoyens et le gouvernement devront trouver plus d'argent pour financer le programme d'assurance-médicaments. Notre province étant pauvre, elle devra soit augmenter les impôts, soit réduire les services. Elle devra opérer des coupes dans le domaine de la santé en réduisant notamment le nombre d'emplois dans les hôpitaux. Les premiers à perdre leur poste seront les préposés au nettoyage et ceux qui se situent au bas de l'échelle. Les médecins, les sous-ministres et sous-ministres adjoints du ministère de la Santé ne perdront pas leur poste. Ce sont les emplois de travailleurs et de travailleuses que l'on supprimera pour trouver de l'argent. Le gouvernement l'a évidemment confirmé à la suite de son offre de 100 millions dans lesquels les provinces peuvent puiser en fonction de leur population.

Le ministre de la Santé de la Nouvelle-Écosse a déclaré que cela coûtera aux contribuables de sa province jusqu'à 25 millions de plus par an.

Je suis tout à fait d'accord avec la Légion royale canadienne pour dire que tous les Canadiens devront payer les médicaments plus cher. Cela touchera les personnes âgées qui bénéficient d'un programme d'assurance-médicaments, mais qu'advient-il des quatre millions de Canadiens qui n'ont pas de programme semblable? Ils n'auront droit à aucune subvention et devront payer très cher pour que les multinationales puissent augmenter leur marge bénéficiaire. M. Stacey, de la Légion royale canadienne, a écrit au ministre. Les députés de l'opposition ne sont pas les seuls à s'opposer à ce projet de loi.

Un autre organisme qui jouit d'une grande crédibilité, comme la Légion royale canadienne, s'oppose à cette mesure. Le ministre veut-il dire que l'Église unie du Canada n'a rien compris? Tous ceux qui s'opposent au projet de loi C-22 sont-ils des prophètes de malheur qui essaient de semer la panique chez les Canadiens? Sont-ils tous dans l'erreur? Est-ce là ce que le ministre veut dire à l'Église unie du Canada?

Je voudrais vous citer l'opinion de l'Église unie au sujet de ce projet de loi:

Le groupe de travail a examiné les changements proposés et il a conclu qu'ils menacent les intérêts à long terme des Canadiens. Nous vous exhortons à renoncer à ce projet et à réaffirmer l'engagement du gouvernement canadien à assurer la sécurité des Canadiens qui sont malades et qui ont besoin de médicaments peu coûteux.

Nous déplorons le fait que cette décision se prenne à la suite de pressions extérieures, d'ordre politique et commercial. Nous regrettons aussi que les motifs invoqués pour modifier la Loi sur les brevets laissent aux Canadiens peu d'espoir quant à la protection des valeurs sur lesquelles se fonde le régime national de soins de santé.

• (1550)

Cette lettre, adressée au greffier du comité législatif qui a étudié le projet de loi C-22, a été distribuée à tous les parlementaires, pour leur gouverne. Il s'agit en fait de la copie d'une lettre envoyée au premier ministre (M. Mulroney) le 17 décembre 1986.

L'Église unie du Canada se trompe-t-elle? La directrice du bureau épiscopal, M<sup>me</sup> Bonnie M. Greene, est-elle du genre à agiter des épouvantails? Est-elle en train de semer la terreur au Canada? Je ne le pense pas. Les accusations du ministre

sont tout à fait injustifiées et mal venues, et quant à moi, injustes et illogiques.

La société Cangene qui a témoigné devant le comité a parlé de la question des brevets. Fait intéressant, cette entreprise canadienne a été fondée en 1984 par deux spécialistes canadiens de la génétique industrielle. Voici ce qu'ils ont affirmé:

... la politique sur les brevets peut également servir à faire avancer la politique industrielle du gouvernement relativement à un secteur particulier de l'économie. Bien entendu, cela a été amplement démontré, non seulement dans la Loi actuelle sur les brevets, mais également dans les modifications proposées au projet de loi C-22 qui concernent l'industrie pharmaceutique. Il y a également le fait que d'autres pays ont recours à des variations de la politique sur les brevets dans le but d'encourager le développement et les innovations dans des secteurs particuliers de l'économie.

C'était là l'un des principaux objectifs de la Loi sur les brevets de 1969. Il s'agissait non seulement d'obtenir une baisse des prix, mais également d'utiliser cette mesure pour favoriser le développement de notre propre industrie pharmaceutique. Depuis lors, nous assistons à la prolifération des fabricants de produits génériques qui, à mon avis, permettent, dans une large mesure, d'offrir des médicaments abordables aux Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

La société Cangene était fort inquiète des modifications proposées à la Loi canadienne sur les brevets, et je voudrais citer ce qu'elle dit à la page 2 de son mémoire. Voici:

Dans ce mémoire, nous montrerons le rôle que les brevets devraient jouer dans le développement d'une industrie pharmaceutique canadienne et nous expliquerons pourquoi le Canada ne devrait pas permettre ni encourager, par sa politique, l'octroi de brevets sur des produits naturels en tant que tels, mais plutôt sur le véritable progrès relié à l'invention, à savoir la méthode biotechnologique utilisée dans la production et la fabrication du produit naturel que l'on retrouve déjà dans la nature.

C'est là une autre entreprise canadienne, constituée en société en vertu de la loi canadienne et dont la situation financière est excellente, qui est également opposée au projet de loi C-22 pour toutes les raisons que j'ai déjà données.

En septembre 1986, alors que le gouvernement s'apprêtait à présenter à nouveau le projet de loi qu'il avait déjà essayé de présenter le 30 juin 1986, un certain nombre d'organisations nationales comme le Conseil canadien de développement social, la Coalition canadienne de la santé, l'Association catholique canadienne de la santé, l'Association nationale des retraités fédéraux, l'*Inter Pares Womens' Health Interaction*, le Comité canadien d'action sur le statut de la femme, la Fédération nationale des retraités et citoyens âgés, la présidente du Conseil national des femmes du Canada, l'Organisation nationale anti-pauvreté, la *Health Action International-Canada*, le président de l'Association des consommateurs du Canada, le président du Congrès du travail du Canada et la présidente de la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités, ont tous signé une lettre adressée au premier ministre dans laquelle ils lui demandaient de ne pas aller de l'avant avec le projet de loi sur les médicaments.

Tous ces organismes sont d'envergure nationale. Les gens qui y travaillent sont des professionnels. Ils ont tous eu l'occasion d'examiner la mesure législative et par la suite de faire connaître leur opinion. Ils ont fait savoir aux députés tant ministériels qu'oppositionnels qu'ils s'opposent au projet de loi C-22 pour un grand nombre des raisons que j'ai déjà évoquées, notamment la perspective de prix plus élevés, l'impossibilité de